



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

**Cession d'un ensemble immobilier situé avenue de sevreau à
Monsieur CORMIER GINO**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

***Adjoint*s :**

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040012

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un ensemble immobilier bâti et non bâti sis Avenue de Sevreau à Niort, cadastré section Y n° 1346 et 1347 pour une superficie totale de 5100 m².

Cet immeuble est inoccupé depuis de nombreuses années et sa situation isolée en fait un lieu de squat idéal. Récemment, la maison a été visitée par des intrus qui ont fracturé plusieurs ouvertures et tagué toutes les pièces intérieures ainsi que la façade.

Le service du domaine, dans son avis en date du 25 août 2003, a estimé la valeur vénale de la propriété à 116 000€. Cet avis a été donné avant les récentes dégradations et le coût des travaux de remise en état peut être estimé à environ 18 000 €.

Pour mémoire cet immeuble a été acheté dans le courant de l'année 2000 pour être intégré au projet de la station d'épuration Goilard. La ville de Niort a proposé la cession de cet immeuble à la CAN qui l'a refusée par un courrier en date du 13 Novembre 2003.

Aujourd'hui, Monsieur CORMIER Gino s'est porté acquéreur aux prix de 100 000 €. Ainsi, afin de tenir compte du caractère dégradé de l'immeuble, de l'importance de son coût de réhabilitation, du refus de la Communauté d'Agglomération de Niort d'acheter ledit immeuble et du fait qu'il ne présente plus d'intérêt particulier pour la Ville de Niort, je vous propose d'apporter une réponse favorable à la proposition d'acquisition de Monsieur CORMIER au prix de 100 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la propriété cadastrée Y n° 1346 et 1347 aux conditions sus indiquées, précision faite que Monsieur CORMIER est parfaitement au courant de la prochaine implantation de la station d'épuration Goilard par la Communauté d'Agglomération de Niort, à environ 500 mètres de la maison;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis de vente entre Monsieur CORMIER Gino et la Ville de Niort ainsi que l'acte notarié à intervenir;
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)